



Plan stratégique

2019-2021

**Pour l'accélération des progrès en matière
de qualité de l'audit**

2021 : qualité de l'audit 4.0

C'est en étant tourné vers l'avenir que le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) œuvre à l'amélioration de la qualité de l'audit et à la protection du public investisseur. Les trois prochaines années seront une source de défis et de possibilités sur le plan de la réglementation de l'audit, de même que dans la poursuite de notre objectif que soient réalisés au Canada des audits uniformes et de grande qualité auprès des sociétés ouvertes.

Des facteurs de disruption favorables, tels que de nouvelles technologies et de nouvelles entreprises, transformeront l'audit tel que nous le connaissons. D'ores et déjà, tant les auditeurs que les organismes de réglementation de l'audit sont appelés à acquérir de nouvelles compétences. L'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle ont commencé à remplacer certaines procédures d'audit, et de nouveaux secteurs d'activité, dont ceux du cannabis et des cryptomonnaies, ont une incidence sur les marchés publics du Canada.

Dans l'environnement d'audit de 2021, il faudra un organisme de réglementation souple et progressif qui soit résolument orienté vers l'amélioration de la qualité de l'audit et le renforcement de la protection des investisseurs. Aux fins de l'élaboration de ce plan stratégique, le CCRC a consulté les principales parties prenantes, dont des investisseurs, des comités d'audit et d'autres organismes de réglementation, de même que ses employés.

Au cours des trois prochaines années, le CCRC entend favoriser l'avènement de solutions durables permettant d'obtenir plus rapidement des audits de meilleure qualité. Pour ce faire, nous poursuivrons notre quête d'innovation, d'amélioration continue et de qualité de l'audit nouvelle génération, tout en nous engageant auprès des parties prenantes qui ont la capacité d'influer sur la qualité de l'audit et en sont aussi tributaires. L'excellence de notre travail de réglementation, notre crédibilité et notre professionnalisme seront au cœur de tout ce que nous entreprendrons.

Engagements stratégiques pour la période 2019-2021 : favoriser l'efficacité en matière de réglementation

Tout au long de la période 2019-2021, le CCRC rehaussera l'efficacité de son travail de réglementation et favorisera la réalisation d'audits de meilleure qualité en s'acquittant des engagements suivants :



1

Cultiver une culture proactive, adaptative et innovante, qui favorise le rehaussement de l'efficacité de notre travail de réglementation.



2

Favoriser l'adoption de changements systémiques ciblés permettant d'obtenir plus rapidement des améliorations sur le plan de la qualité de l'audit.



3

Influer sur les modalités futures de réalisation et de réglementation de l'audit.



4

Favoriser la réalisation d'audits de qualité uniforme à l'échelle mondiale.



PREMIER ENGAGEMENT STRATÉGIQUE

Cultiver une culture proactive, adaptative et innovante, qui favorise le rehaussement de l'efficacité de notre travail de réglementation.

Le CCRC a été constitué en 2003. Depuis 15 ans, la qualité des audits de sociétés ouvertes réalisés au Canada s'est grandement améliorée. Notre succès s'appuie sur la qualité et la diversité de notre personnel, de même que sur notre esprit d'équipe. Nous continuerons de nous concentrer sur les améliorations à apporter à notre leadership, à notre main-d'œuvre et à notre culture, de façon à ce que le CCRC puisse maximiser ses capacités organisationnelles et se positionner en tant qu'employeur de choix.

Pour respecter cet engagement, le CCRC entend :

- former les leaders de la nouvelle génération;
- améliorer ses activités de perfectionnement professionnel, de même que ses stratégies et pratiques de gestion des talents tournées vers l'avenir;
- poursuivre sa quête d'innovation, d'amélioration continue et d'excellence opérationnelle dans toutes ses activités;
- mieux gérer les risques actuels et émergents, en mettant en œuvre un programme de gestion des risques d'entreprise et en désignant un chef de la gestion des risques;
- rehausser ses compétences dans l'utilisation de nouveaux outils technologiques complexes pour mieux inspecter les audits de nouvelle génération.



DEUXIÈME ENGAGEMENT STRATÉGIQUE

Favoriser l'adoption de changements systémiques ciblés permettant d'obtenir plus rapidement des améliorations sur le plan de la qualité de l'audit.

Au Canada, les cabinets d'experts-comptables doivent faire davantage pour intégrer pleinement la réalisation d'audits de qualité uniforme dans leurs activités. Pour ce faire, nous attendons d'eux qu'ils s'appuient sur un système de gestion de la qualité axé sur la gestion des risques, qu'ils priorisent la mise en place d'un cadre de gouvernance et d'une culture organisationnelle solides, et qu'ils aient à disposition des professionnels très bien formés dont les compétences sont adaptées au secteur d'activité et au domaine de spécialisation voulu. Pour réaliser systématiquement des audits de grande qualité, ils doivent nécessairement toujours affecter les bonnes personnes aux bonnes tâches, au bon moment.

Dans le cadre de nos inspections de dossiers d'audit des cabinets d'audit et de notre évaluation de leur système de gestion de la qualité, nous mesurerons leurs progrès au regard de nos attentes en nous appuyant sur les indicateurs suivants :

- Le pourcentage des dossiers d'audit inspectés qui ne font pas l'objet de constatations importantes (cible de 90 % des dossiers d'audit exempts de constatations importantes d'ici 2021)
- Le pourcentage de systèmes de gestion de la qualité des cabinets dont la cote d'évaluation n'est pas inférieure à « Acceptable avec possibilités d'amélioration »¹ (mise en œuvre progressive de cet indicateur, avec pour objectif que 90 % des composantes du système de gestion de la qualité de chacun des Quatre Grands cabinets atteignent ce seuil d'ici 2021)

¹ Cotes d'évaluation associées au cadre d'évaluation des systèmes de gestion de la qualité des cabinets (de la plus élevée à la plus faible) : Acceptable, Acceptable avec possibilités d'amélioration, Améliorations requises, Améliorations importantes requises, Absence de contrôle.

Pour respecter cet engagement, le CCRC :

- testera et évaluera les systèmes de gestion de la qualité des cabinets, en plus de formuler des recommandations favorisant la réalisation systématique d'audits de grande qualité, ce qui nous amènera notamment à revoir la façon dont nous communiquons les résultats de nos évaluations;
- continuera de respecter son engagement, qui est de procéder à l'inspection de dossiers d'audit d'émetteurs assujettis sélectionnés en fonction des risques;
- définira, par lui-même et en collaboration avec des organisations professionnelles et sectorielles, des attentes claires face à la nécessité de promouvoir les améliorations continues et d'insister davantage sur les questions touchant la qualité de l'audit auprès des principales parties prenantes, telles que l'auditeur, le comité d'audit et la direction;
- fera la promotion de son modèle de réglementation dans le cadre de la communication au public des constatations découlant de ses inspections ainsi que de ses perspectives en matière de leadership éclairé;
- procédera à l'examen de sa trousse d'outils de réglementation, y compris l'évaluation de son cadre de mesures disciplinaires et de ses protocoles de communication.



TROISIÈME ENGAGEMENT STRATÉGIQUE

Influer sur les modalités futures de réalisation et de réglementation de l'audit.

L'audit de demain devra être adapté en fonction notamment de l'évolution des technologies, de l'émergence de nouveaux secteurs et des attentes des parties prenantes :

- Des technologies telles que la chaîne de blocs et l'intelligence artificielle ouvrent la voie à des possibilités d'amélioration de l'information financière et de la qualité de l'audit, tout en présentant des risques.
- De nouveaux secteurs d'activité, tels que ceux du cannabis et des cryptomonnaies, par exemple, sont porteurs de nouveaux défis sur les plans de l'audit et de l'information financière.
- Il faut composer avec l'évolution des attentes des parties prenantes (notamment celles des investisseurs) qui sont tributaires du gage de fiabilité que permet d'obtenir l'audit.

Tous ces changements auront une incidence importante sur les stratégies et méthodes d'audit, sur les compétences requises pour réaliser un audit, ainsi que sur les normes d'audit et de déontologie qui encadrent le comportement et la performance de l'auditeur.

Pour respecter cet engagement, le CCRC compte :

- faire entendre sa voix en tant qu'organisme de réglementation, de façon à influencer et orienter les questions d'actualité qui ont une incidence sur la qualité de l'audit;
- évaluer et communiquer les avantages, défis et risques soulevés par les changements que subira l'audit compte tenu du recours à l'analyse de données, à l'intelligence artificielle et à d'autres outils technologiques;
- évaluer de façon proactive les risques d'audit et les défis que présentent les émetteurs assujettis évoluant dans de nouveaux secteurs d'activité;
- influencer sur la définition des normes et lignes directrices visant les auditeurs, y compris celles qui sont adaptées aux nouveaux secteurs d'activité, aux nouvelles technologies et aux autres changements touchant l'environnement d'affaires.



QUATRIÈME ENGAGEMENT STRATÉGIQUE

Favoriser la réalisation d'audits de qualité uniforme à l'échelle mondiale.

Bien des émetteurs assujettis canadiens mènent leurs activités à l'échelle mondiale. L'uniformité de la qualité des audits réalisés aux quatre coins du monde a une incidence sur la qualité de ceux qui sont réalisés au Canada. Pour que la qualité des audits réalisés dans le monde entier soit uniforme et appropriée, il est essentiel de coordonner de près les efforts déployés.

Pour respecter cet engagement, le CCRC entend :

- continuer d'élargir sa capacité d'accéder aux travaux d'audit réalisés à l'étranger visant des émetteurs assujettis canadiens;
- influencer positivement sur l'efficacité des travaux de l'International Forum of Independent Audit Regulators (IFIAR) en agissant en tant que membre influent du conseil d'administration et de divers groupes de travail de cet organisme;
- accroître son rayonnement sur les scènes nationale et internationale en tant que leader d'opinion faisant autorité relativement aux questions touchant la qualité de l'audit, de même qu'en tant qu'organisme de réglementation crédible et inspirant confiance;
- collaborer avec les organismes de réglementation internationaux en vue de l'établissement de méthodes permettant d'évaluer les analyses de données, l'intelligence artificielle et les autres outils technologiques employés par les auditeurs.

Indicateurs clés de performance

Dès maintenant, et jusqu'à la fin de 2021, le CCRC évaluera les progrès au chapitre de l'amélioration de la qualité de l'audit accomplis par les cabinets d'audit participants, de même que la mesure dans laquelle il parvient lui-même à faire efficacement le suivi de ces progrès en tant qu'organisme de réglementation, en s'appuyant sur les critères énoncés ci-après.

ASPECT	INDICATEUR DE PERFORMANCE	CIBLE
SYSTÈMES DE GESTION DE LA QUALITÉ DES CABINETS D'AUDIT	→ Amélioration des évaluations des systèmes de gestion de la qualité des cabinets par le CCRC	→ Évaluation complète de tous les cabinets faisant l'objet d'une inspection annuelle en fonction des cinq critères publiés
RÉTROACTION DES PARTIES PRENANTES	→ Teneur de la rétroaction des parties prenantes ²	→ Dans une proportion de 80 %, les parties prenantes considèrent que le CCRC est un organisme de réglementation qui est efficace et inspire confiance.
ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS	→ Niveau d'engagement des employés évalué dans le cadre du sondage mené auprès de ceux-ci → Fidélisation des employés	→ Pointage relatif à l'engagement des employés supérieur à la moyenne sectorielle après trois ans → Taux de fidélisation des employés supérieur à la moyenne sectorielle
GOVERNANCE DU CCRC	→ Examen de la gouvernance du CCRC et du niveau de conformité à son mandat	→ Aucune constatation importante à l'issue de l'examen externe annuel de la gouvernance du CCRC

En plus de ce qui précède, nous continuerons de nous acquitter de nos obligations de reddition de comptes à l'égard de la gérance financière de nos activités.

² D'après les résultats issus du sondage quadrimestriel réalisé auprès de commissions de valeurs mobilières, de cabinets d'audit, de comités d'audit et d'autres parties prenantes clés concernées par l'audit.